Novembre 2018

# PANORAMA DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN CORSE

# RITRATTU DI L'ECUNUMIA SUCIALE È SULIDARIA







# Jean-Michel MINICONI Directeur de la CRESS Corsica

Cette 5<sup>ème</sup> publication du Panorama de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse s'adresse à toutes celles et ceux qui souhaitent mieux connaître et faire connaître l'ESS.

L'ESS recouvre une large variété d'entreprises, mutuelles, associations, sociétés coopératives ou fondations. Toutes partagent des valeurs et principes communs, notamment celui d'une lucrativité limitée, d'une vision démocratique de la gouvernance et un objectif de redistribution plutôt que de maximisation du profit.

Aujourd'hui, l'ESS en Corse avec plus de 1 100 établissements employeurs et 8 308 salariés est devenue, de par son poids, un complément non négligeable à la croissance économique de notre région. Son mode de fonctionnement correspond très bien à des domaines stratégiques pour notre île, tels que le service à la personne, la lutte contre la précarité et le chômage, l'agriculture, la gestion des déchets ou la transition énergétique.

L'ESS est un formidable outil de développement des territoires notamment ruraux, car elle répond à des besoins identifiés sur le terrain. Elle contribue à la création comme à la pérennisation de nombreux emplois de proximité, caractérisés par leur finalité sociale et leur ancrage territorial.

Consciente de la place et du rôle du secteur de l'ESS dans l'économie insulaire, la Collectivité de Corse via l'Agence de Développement Économique de la Corse particulièrement, propose un certain nombre d'outils destinés à encourager, soutenir et accompagner le développement des entreprises de l'ESS qui s'inscrivent dans une stratégie mise en place dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Cette volonté d'agir en faveur de l'ESS, se retrouve également dans les actions de l'État qui intervient à plusieurs niveaux, à travers des politiques sectorielles ministérielles ou interministérielles.

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Corse, à l'instar de ses partenaires, axe ses missions afin de faire en sorte que les entreprises de l'ESS soient les artisans du développement territorial durable, en créant des emplois et en renforçant la vitalité locale.

Simioni

# LES CHIFFRES CLÉS DE L'ESS EN CORSE

#### I SCIFFRI CHJAVI DI L'ESS IN CORSICA

1 107	établissements employeurs, dont
85.5 %	sont des structures associatives

7,9 % des coopératives et

6,5 % des mutuelles

**85,5** %

8 308 emplois salariés de l'économie sociale et solidaire, soit

11,8% de l'ensemble des emplois du secteur privé

équivalents temps plein (ETP) 7 411

des emplois féminins

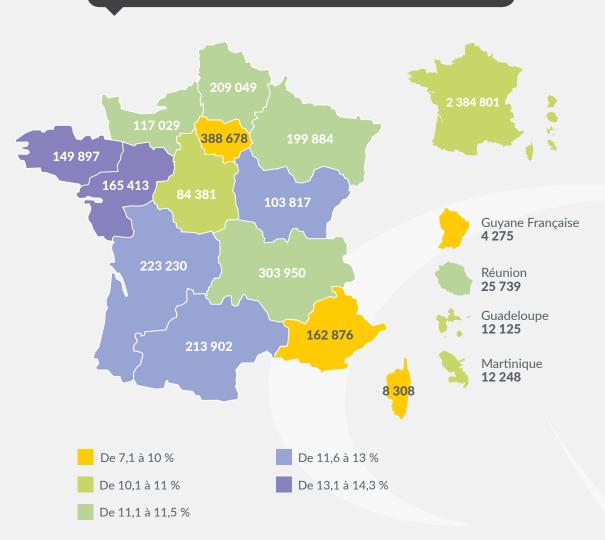
millions d'euros de rémunérations brutes annuelles versées 204 (hors charges patronales)

SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

### L'ESS EN CORSE ET AILLEURS

L'ESS IN CORSICA È IN ALTRÒ

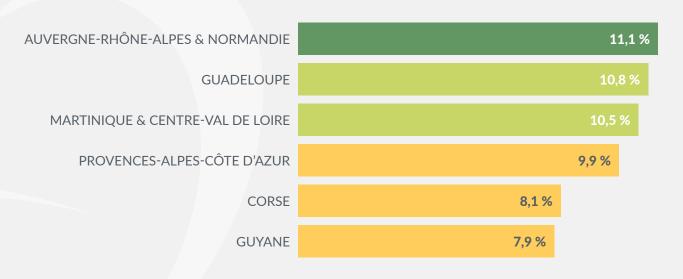




SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

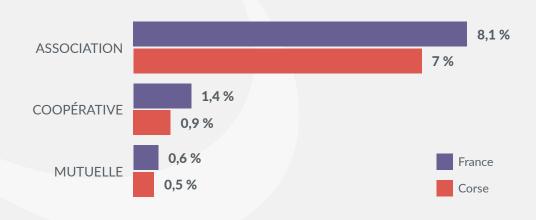
La Corse est dans les dernières régions en volume d'emplois de l'économie sociale et solidaire (8,1 %), entre la Guyane (7,9 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (9,9 %). L'île présente un écart de 2,4 points avec la moyenne nationale (10,5 %). Les plus importants volumes d'emploi ESS sont en régions Bretagne (14,3 %), Pays de la Loire (13,1 %) et ex-æquo Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (12 %).

#### FIG. 2: POIDS DE L'ESS DANS L'EMPLOI DES TERRITOIRES



SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

#### FIG. 3: POIDS DE L'ESS DANS L'EMPLOI PAR STATUT EN CORSE ET EN FRANCE



SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

# L'ESS DANS L'ÉCONOMIE DE LA CORSE

L'ESS IN L'ECUNUMIA DI A CORSICA

#### FIG. 4: RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS ET DES EFFECTIFS SALARIÉS



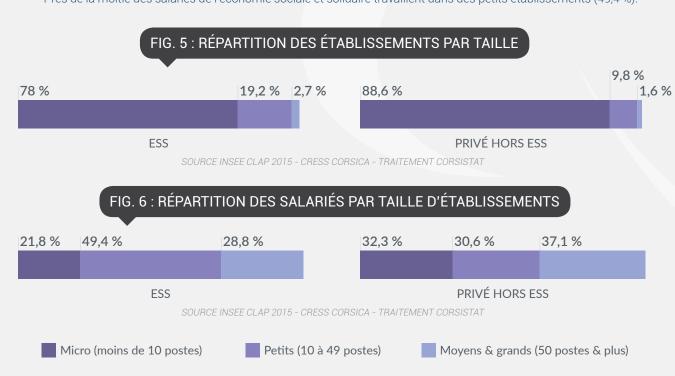
SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

La part de l'ESS parmi les établissements de l'île s'élève à 6,6 %, avec 8 308 salariés, elle pèse pour près de 8,1 % des emplois.

## L'ESS, UN EMPLOYEUR DE TAILLE

L'ESS, SURGENTE D'IMPIEGHI MAIÒ

Alors que l'économie sociale et solidaire est composée pour plus des trois quarts de micro établissements (78 %), elle est plus souvent un employeur de taille importante que le reste de l'économie privée (2,7 % contre 1,6 %). Les petites entreprises sont proportionnellement plus de deux fois plus présentes dans l'ESS (19,2 % contre 9,8 %). Près de la moitié des salariés de l'économie sociale et solidaire travaillent dans des petits établissements (49,4 %).



Lecture : 19,2 % des établissements de l'économie sociale et solidaire en région sont des petits établissements contre 9,8 % pour le reste du privé. 21,8 % des effectifs de l'ESS travaillent dans des micro établissements.

# L'EMPLOI DANS LES FAMILLES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'IMPIEGU IND'E FAMIGLIE DI L'ECUNUMIA SUCIALE È SULIDARIA

	ÉTABLISSEMENTS	EFFECTIFS AU 31/12	ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	RÉMUNÉRATIONS BRUTES	SALAIRE ANNUEL MOYEN BRUT PAR ETP
Associations	947 (85,5 %)	6 878 (82,8 %)	6 079 (82,0 %)	148 088 432 € (72,6 %)	24 361 €
Coopératives	87 (7,9 %)	917 (11,0 %)	886 (12,0 %)	38 667 119 € (19,0 %)	43 642 €
Mutuelles	72 (6,5 %)	512 (6,2 %)	445 (6,0 %)	17 204 451 € (8,4 %)	38 662 €
Fondation	1 (0,1 %)	SECRET <sup>1</sup>	SECRET	SECRET	30 000 €
Ensemble ESS	1 107	8 308	7411	203 990 002 €	27 525 €

SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

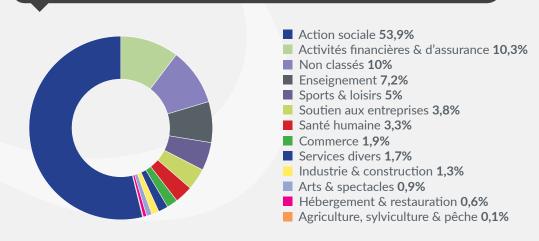
Les associations employeuses sont largement majoritaires, soit 947. On trouve ensuite 87 coopératives et 72 mutuelles.

# LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

#### I SETTORI D'ATTIVITÀ DI L'ECUNUMIA SUCIALE È SULIDARIA

L'ESS relève singulièrement du secteur tertiaire avec une majorité de structures qui réalisent des activités de services. Une caractéristique à rapprocher de l'essence même des entreprises de l'ESS qui développent leurs activités en réponse aux besoins non ou mal satisfaits des populations, des salariés et des entreprises d'un territoire. Le vaste champ de l'Action sociale concentre plus de la moitié des emplois de l'ESS (53,9 %). Viennent ensuite les secteurs des activités financières et d'assurance (10,3 %), et l'enseignement (7,2 %).

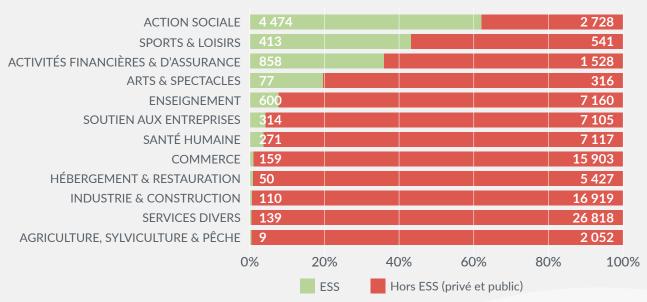
#### FIG. 7: RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ESS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le secret statistique est défini par la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le respect en matière de statistiques. Pour les entreprises, on en publie aucun résultat qui concerne moins de trois entreprises, ni aucune données pour laquelle une seule entreprise représente 85 % ou plus de la valeur obtenue (définition INSEE)

#### FIG. 8: PART DE L'ESS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

Lecture : 600 salariés du secteur de l'Essignement sont employés par une structure de l'Ess. Le champ de l'Ess couvre plus de 7 % des emplois de ce secteur.

L'Action sociale<sup>2</sup> en plus de concentrer le plus grand nombre de salariés de l'ESS, ce sont plus de 6 emplois sur 10 qui relèvent de structures de l'économie sociale et solidaire (62 %).

# L'ESS À L'ECHELLE DES TERRITOIRES

L'ESS À A MISURA DI I TERRITORII

Principales données clés de l'économie sociale et solidaire à l'échelle des départements et des intercommunalités.

L'ESS À L'ECHELLE	<b>DES DÉPARTEMENTS</b>
L'ESS TRÀ I DIPARTIME	NTI

L L S THA T DIT ANTIMENT			
ASSOCIATIONS	Établissements	545	402
	Effectifs au 31/12	3795	3083
COOPÉRATIVES	Établissements	54	33
	Effectifs au 31/12	522	395
MUTUELLES	Établissements	305	27
	Effectifs au 31/12	46	206
FONDATION	Établissements	1	
	Effectifs au 31/12	1	
TOTAL	Établissements	645	462
	Effectifs au 31/12	4624	3684

SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

#### RÉPARTITION DE L'EMPLOI ESS DANS LES DÉPARTEMENTS

HAUTE-CORSE : 4624 - 9,4 % de l'emploi du département ●···· CORSE-DU-SUD : 3684 - 7,1 % de l'emploi du département ●···



HAUTE-CORSE CORSE-DU-SUD

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'Action sociale regroupe : l'hébergement médico-social et social, l'aide à domicile, l'aide par le travail, l'accueil de jeunes enfants, autres actions sociales

#### FIG. 9 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DANS LES DÉPARTEMENTS

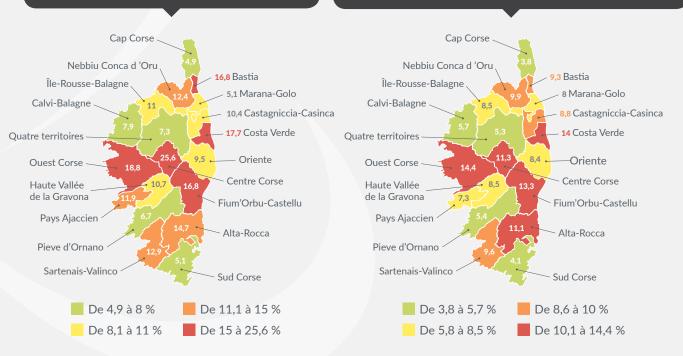


SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

## L'ESS À L'ECHELLE DES INTERCOMMUNALITÉS L'ESS TRÀ L'INTERCUMMUNALITÀ

#### FIG. 10 : PART DE L'ESS DANS L'EMPLOI PRIVÉ

#### FIG. 11 : PART DE L'ESS DANS L'ENSEMBLE DE L'EMPLOI



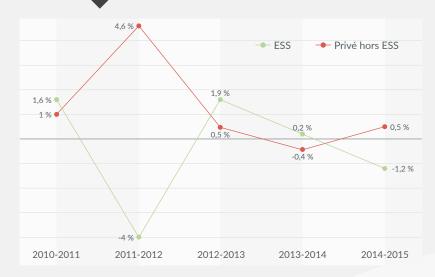
SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

Un poids significatif dans certaines localités, l'ESS est un levier d'emploi et de développement important dans des zones exclusivement rurales. Le territoire qui enregistre la part la plus élevée, est le Centre Corse avec un salarié du privé sur quatre qui travaille dans une structure de l'ESS. Dans les communautés de communes de Cap Corse, du Sud Corse et de la Pieve de l'Ornano, cette économie est quasiment inexistante mais la population active y est aussi peu élevée.

#### CONJONCTURE DE L'EMPLOI DANS L'ESS

CUNGHJUNTURA DI L'IMPIEGU IN L'ESS

#### FIG. 12: PART DE L'ESS DANS L'EMPLOI PRIVÉ



SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

La conjoncture en matière d'emploi dans les entreprises de l'ESS après une progression marquée, se dégrade légèrement depuis 2013, cela se traduit par la diminution d'une centaine d'emplois. La courbe de l'emploi du reste du privé va à l'inverse de celle de l'ESS, sur la dernière année la progression est légèrement positive.

#### TENDANCE DE L'EMPLOI DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE L'ESS EN CORSE

L'IMPIEGU IND'I SETTORI D'ATTIVITÀ DI L'ESS IN CORSICA

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	ÉVOLUTION SUR 5 ANS	ÉVOLUTION SUR 1 AN
ACTION SOCIALE	4592	4762	4490	4517	4590	4474	-2,6%	-2,5%
ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	798	832	832	861	860	858	7,5%	-0,2%
ENSEIGNEMENT	638	613	590	594	592	600	-6,0%	1,4%
SPORT ET LOISIRS	438	379	363	390	408	413	-5,7%	1,2%
SOUTIEN AUX ENTREPRISES	311	318	315	303	308	314	1,0%	1,9%
SANTÉ HUMAINE	213	241	238	238	232	271	27,2%	16,8%
COMMERCE	149	152	133	160	182	159	6,7%	-12,6%
ARTS, SPECTACLES	145	148	98	86	80	77	-46,9%	-3,8%
HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	57	52	46	43	51	50	-12,3%	-2,0%

SOURCE INSEE CLAP 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

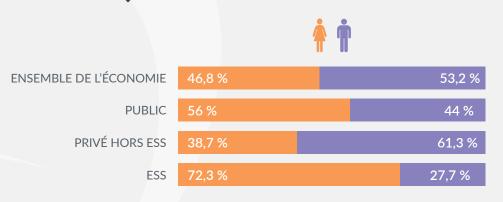
Les évolutions en termes de progressions positives ou négatives sont à nuancer. En effet, dans le Commerce alors que sur un an la diminution est de 12,6 % en effectif cela représente une perte de 23 postes, alors que dans le secteur de l'Action sociale où la diminution est bien inférieure (-2,5 %) cela se traduit par la perte la plus élevée, soit 116 postes. Les secteurs qui ont les effectifs les plus stables ces trois dernières années sont les Activités financières et d'assurance, l'Enseignement et le Soutien aux entreprises. Celui qui connaît la dynamique la plus favorable de création d'emploi est la Santé humaine (+27,2 % sur 5 ans) et celui qui subit les pertes les plus importantes est les Arts, spectacles, soit -47 % sur 5 ans.

# PROFIL DES SALARIÉS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN CORSE

**UN SALARIAT FÉMININ** 

PRUFILE DI L'IMPIEGATI IN L'ECUNUMIA SUCIALE È SULIDARIA IN CORSICA UN SALARIATU FEMINILE

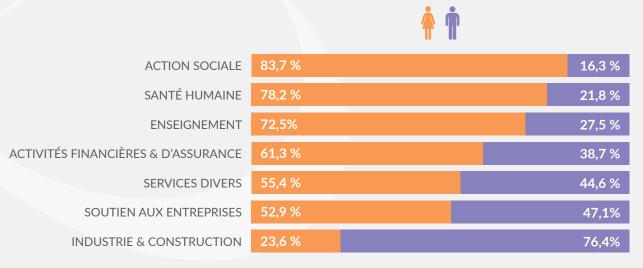
#### FIG. 13: RÉPARTITION DE L'EMPLOI RÉGIONAL PAR GENRE



SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

Cette part importante des femmes dans l'ESS est liée en grande partie à la structuration sectorielle de l'emploi, où le poids de secteurs très féminisés comme l'Action sociale (54 % des salariés de l'ESS). Ainsi, 72,3 % des salariés dans l'ESS sont des femmes contre 38,7 % dans le reste du privé.

#### FIG. 14: RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR GENRE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ



SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

Lecture: le secteur de l'action sociale se compose de 83,7 % de femmes et 16,3 % d'hommes.

#### **UN SALARIAT VIEILLISSSANT**

#### S'INVECHJA U SALARIATU

L'économie sociale et solidaire voit le vieillissement de ses salariés s'accentuer. Les salariés âgés de plus de 50 ans³ représentent 32 % des effectifs de l'ESS tous secteurs confondus, alors qu'ils sont 26,9 % dans le reste du privé (+5,1 points) et 30,4 % pour l'ensemble des économies. Ainsi, les projections de départs à la retraite dans l'ESS font état d'environ 2 300 postes à renouveler dans les dix prochaines années.

Certains secteurs d'activités sont plus concernés par ce vieillissement de leurs salariés, c'est 41,5 % de l'Enseignement, 34 % de l'Action sociale et 33,2 % de la Santé humaine (Fig.15). En termes de volume d'emplois cela représente 1 214 postes dans l'Action sociale, suivie des Banques et assurances avec 250 postes.

Certaines professions sont fortement touchées (Fig.16), on trouve d'abord celles appartenant au social et médicosocial, à savoir les aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales (417 postes), les agents de services hospitaliers (104 postes), les aides-soignants (99 postes), les médecins salariés (75 postes) et les aides médicopsychologiques (41 postes).

#### FIG. 15: PRINCIPAUX SECTEURS CONCERNÉS PAR LES DÉPARTS À LA RETRAITE

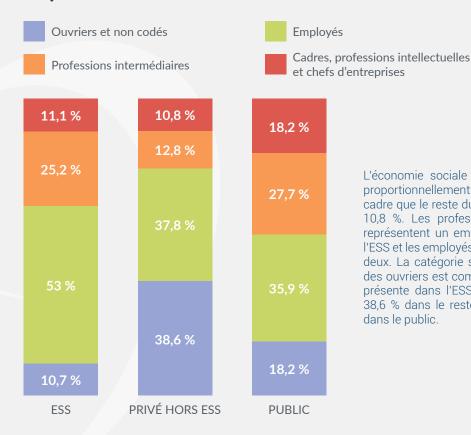
	NOMBRE DE POSTES DE PLUS DE 50 ANS	PART DES PLUS DE 50 ANS
Enseignement	234	41,5%
Action Sociale	1214	34,0%
Santé Humaine	78	33,2%
Activités financières et d'assurances	250	29,1%
Commerce	48	27,0%
Soutien aux entreprises	71	23,3%
Sport et loisirs	69	18,4%

#### FIG. 16: PRINCIPALES PROFESSIONS CONCERNÉES PAR LES DÉPARTS À LA RETRAITE

Professions (PCS INSEE)	NOMBRE DE POSTES DE PLUS DE 50 ANS	PART DES PLUS DE 50 ANS
Aides à domicile, aides ménager(ère)s, travail- leur(se)s familiales	417	37,7%
Secrétaires	133	33,8%
Agents de service hospitaliers	104	36,6%
Aides-soignants	99	30,8%
Médecins salariés	75	75,8%
Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s de type industriel	70	21,3%
Cadres des services administratifs et financiers	60	48,4%
Nettoyeur(se)s	56	32,7%
Autres employé(e)s administratif(ive)s	51	25,6%
Cadres spécialistes de la formation	49	55,7%
Personnel enseignant du secondaire et du supérieur	45	37,8%
Ouvrier(ère)s non qualifié(e)s de type artisanal	43	28,5%
Éducateur(trice)s spécialisé(e)s	42	20,9%
Aides médico-psychologiques	41	27,3%

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Source INSEE DADS 2014 – CRESS Corsica – Traitement Corsistat

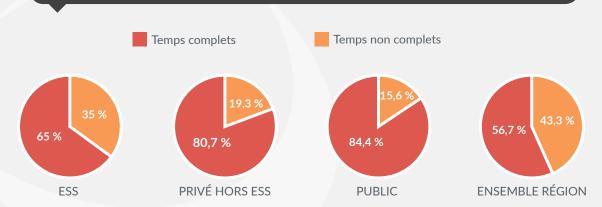
#### FIG. 17: RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



L'économie sociale et solidaire compte proportionnellement plus d'emplois de cadre que le reste du privé, 11,1 % contre 10,8 %. Les professions intermédiaires représentent un emploi sur quatre dans l'ESS et les employés plus d'un emploi sur deux. La catégorie socio professionnelle des ouvriers est comparativement moins présente dans l'ESS, soit 10,7 % contre 38,6 % dans le reste du privé et 18,2 % dans le public.

SOURCE INSEE CLAP 2015 - CRESS CORSICA - TRAITEMENT CORSISTAT

#### FIG. 18: RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



L'économie sociale et solidaire se distingue des autres économies par son important taux d'emplois à temps non complet<sup>4</sup>, 35 % contre 19,3 % dans le privé hors ESS ou 15,6 % dans le public. Il existe une grande disparité dans les temps de travail exercés selon les secteurs d'activité. Dans l'action sociale seulement 56,7 % des salariés sont à temps complet.

SOURCE INSEE DADS 2014 – CRESS CORSICA – TRAITEMENT CORSISTAT

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Le temps non complet regroupe les emplois à temps partiel, faible temps de travail et travailleurs à domicile.

#### L'AGRÉMENT ESUS

Défini par l'article 11 de la Loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) du 31 juillet 2014, l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) vient réformer l'ancien agrément «entreprise solidaire » : il recentre alors les critères d'attribution de l'agrément sur l'utilité sociale des entreprises de l'ESS.

sur l'utilité sociale des entreprises de l'ESS. L'agrément ESUS s'inscrit ainsi dans la démarche globale de la Loi : l'inclusion de certaines sociétés commerciales à l'ESS.

L'Article 11-I de la Loi ESS met bien l'accent sur l'éligibilité des entreprises de l'ESS à l'agrément en l'énonçant ainsi : « Peut prétendre à l'agrément "entreprise solidaire d'utilité sociale" l'entreprise qui relève de l'article 1 er de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et qui remplit les conditions cumulatives suivantes :

1/ L'entreprise poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale, définie à l'article 2 de la même loi ;

2/ La charge induite par son objectif d'utilité sociale a un impact significatif sur le compte de résultat ou la rentabilité financière de l'entreprise;

3/ La politique de rémunération de l'entreprise satisfait aux deux conditions suivantes :

- La moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés n'excède pas [...] un plafond fixé à sept fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet [...];

- Les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré n'excèdent pas [...] un plafond fixé à dix fois la rémunération annuelle mentionnée en première condition.

Cet agrément constitue une reconnaissance institutionnelle de l'ancrage solidaire de la démarche de FemuQuì S.A. L'ambition des fondateurs étant de construire un projet collectif à finalité économique et sociale, principalement par le soutien à la création d'emplois et au développement économique local, en y impliquant le plus grand nombre. Par ailleurs, l'agrément ESUS permet aux entreprises commerciales classiques telles que FemuQuì S.A., ne relevant pas directement de l'économie sociale et solidaire, de bénéficier de dispositifs de soutien et de financements spécifiques, et notamment de permettre: - aux fonds d'épargne salariale solidaire (7,38 milliards d'euros d'encours en 2017) de souscrire au capital de FemuQuì S.A.; - aux souscripteurs personnes physiques de bénéficier, dans le cadre du dispositif Madelin, d'une réduction d'impôt sur le revenu (25% depuis cette année) en cas d'investissement dans le capital d'une PME ou d'une ESUS agréée.

Société FEMU QUI

4/ Les titres de capital de l'entreprise, lorsqu'ils existent, ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers, français ou étranger [...];

5/ Les conditions mentionnées aux 1 et 2 figurent dans les statuts. »

Plus d'informations sur www.cress.corsica.

Numerisoldi sélectionne au sein de son réseau des entreprises engagées dans la protection de l'environnement ainsi que dans l'économie sociale et solidaire. L'agrément ESUS serait pour nous la concrétisation officielle des engagements que nous prenons sur le terrains.

Société NUMERISOLDI

#### L'INTÉRÊT DE L'AGRÉMENT ESUS

Dans sa conception, l'agrément ESUS a pour but de faire bénéficier aux entreprises de certains avantages, matériels ou immatériels. Sur le plan financier, l'agrément permet à ses bénéficiaires d'accéder à des aides financières et des financements spécifiques tels que l'épargne salariale solidaire. Des quotas sont également réservés aux entreprises agréées ESUS pour accéder à des fonds spécifiques de BPI France, de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que des dispositifs FISO et PIA2. Selon les territoires, les entreprises agréées peuvent également obtenir un soutien de la part des collectivités territoriales. De plus, les entreprises non-historiques peuvent être éligibles aux Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA). Au niveau des ressources humaines, les entreprises agréées de droit peuvent accueillir des jeunes en service civique. L'agrément ESUS a également une

portée moins tangible : il permet à chaque entreprise agréée de faire valoir son activité auprès de ses partenaires et collaborateurs, notamment dans le domaine public. Il joue donc positivement sur l'image de l'entreprise. Ainsi, de la Loi jusqu'à l'instruction, les conditions d'application de l'agrément ESUS ont connu certaines précisions afin de définir clairement quelles entreprises pouvaient l'obtenir et pour quel usage.

#### > Mission d'observation régional de l'économie sociale et solidaire en Corse

La mission d'observation de l'ESS en Corse a été confiée à Corsica Statistica, le service d'observation et d'analyse socio-économique de l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC). Cette mission fait partie du dispositif de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, réseau de compétences et d'expertise mis en place par les CRES(S) et le CNCRES. Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer leurs fonctions d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective.

#### ➤ Le périmètre de l'ESS

Une collaboration entre les CRES(S) en France, la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale (DIIESES) et l'INSEE a permis d'engager une réflexion sur la spécificité des statistiques de l'économie sociale et solidaire aboutissant en 2008 à une normalisation du périmètre du champ d'observation. L'utilisation de ce périmètre statistique offre une lecture cohérente et harmonisée entre territoires et au fil des années, tout en étant compatibles avec d'autres sources de données. La loi de l'ESS de juillet 2014 introduit une définition inclusive de l'ESS et élargie ainsi son périmètre d'observation. Le périmètre regroupe les établissements sous catégories juridiques d'association, coopérative, mutuelle et fondation (économie sociale).

#### > Hors ESS

Le champ HESS regroupe l'ensemble des établissements salariés du secteur public (État, collectivités territoriales, établissements publics) et du secteur privé marchand dont les statuts juridiques ne relèvent pas de l'ESS.

#### ➤ Méthodologie

L'emploi et les employeurs sont étudiés à partir de la source INSEE CLAP (mise en cohérence des sources DADS, MSA, Urssaf et Fonctions publiques) et INSEE DADS (caractérisation de l'emploi : types de contrat, durée de travail, ...). Le champ couvert est celui des postes « non annexes » (rémunération annuelle supérieure à 3 SMIC mensuels ou emplois de plus de 30 jours et plus de 120 heures sur l'année et 1,5 h par jour) et les établissements ayant une fonction d'employeur. Au moins 2 ans séparent la collecte et la livraison des données INSEE CLAP et DADS. NAF révision 2 : les secteurs d'activité sont issus de la nomenclature d'activités française réformée en 2008.





Maison du Parc Technologique ZA d'Erbajolo 20600 BASTIA

#### www.adec.corsica

Tél.: 04 95 50 91 32 helene.maestracci@adec.corsica



Lot 3F, route du Vazzio Le Ricanto 20090 AJACCIO

#### www.cress.corsica

Tél.: 09 60 17 01 40 contact@cress.corsica